Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

Le Préfet,

Bastia, le 27 avril 2020

Tonte des moutons

Recommandations

S'agissant d'une activité indispensable et ne pouvant être reportée, la tonte des moutons, et la venue de tondeurs depuis le Continent, peut être autorisée sous la stricte obligation de respecter les mesures barrières et les règles de distanciation sociale telles que les déclinent notamment les recommandations suivantes, au-delà de l'obligation de solliciter auprès de la Préfecture la dérogation au décret du 23 mars 2020 interdisant les escales de navires en Corse (http://www.haute-corse.gouv.fr/IMG/pdf/formulaire_de_rogation2b_v14_160420.pdf).

La venue des tondeurs depuis le Continent

- Les tondeurs viennent seuls (ni conjoint - s'il n'est pas tondeur, ni enfant)
- Avoir répondu au questionnaire élaboré par le médecin du travail de la MSA avant le départ (afin de s'assurer que les personnes présentent une faible probabilité de contamination)
- Les tondeurs doivent être informés des coordonnées du Centre Covid le plus proche et des moyens de le joindre :
  - LURI - Cap Corse : CAP CORSE - 20228 LURI - Dr MARCHAND – 06.07.73.30.26
  - OLETTA - Centre médical 20232 OLETTA - Dr DUPLAN – 06.75.24.31.61
  - BASTIA - Maison des quartiers sud - Lupino 20600 BASTIA - Dr MURIE – 06.20.34.74.83
  - COSTA VERDE - Le Chalet 20230 MORIANI - Célia ROSSI – 06.23.74.19.56
  - ILE ROUSSE : BALAGNE - 20200 ILE ROUSSE - Marjorie JOLIBOIS - 06.15.75.55.34
  - CORTE - Avenue du 9 Septembre 20250 CORTE - Jean André FERRANDINI 06.26.02.43.46
  - GHISONACCIA - Gymnase Ghisonaccia 20240 GHISONACCIA - Nathalie SANCHEZ 06.16.76.57.52
- Ils doivent signaler tout problème de santé immédiatement.

Sur le site de la tonte

- La tonte se fait nécessairement en plein air
- Pas de personnes âgées ni d'enfants sur les sites de tonte
- Pas de tablée le midi
- Pas de soirée festive

Pour la tonte

- Chaque chef d'équipe de tondeurs communique à la Préfecture (pref-covid19@haute-corse.gouv.fr) la composition de l'équipe de tonte et sa domiciliation temporaire. Il s'assure également du respect des mesures de distanciation sociale en dehors du temps de tonte.
- Les producteurs communiquent la liste des attrapeurs à la Préfecture (pref-covid19@haute-corse.gouv.fr) par lieu de tonte afin de faciliter leurs déplacements ainsi que la date envisagée de la tonte.
- Engagement formalisé des éleveurs et producteurs de faire respecter les mesures barrières.
- Equiper les attrapeurs des EPI et de gel hydroalcoolique.
- Respecter au maximum, par des gestes et positionnements appropriés, les distances entre le tondeur et l'attrapeur.
- Désinfecter les manches des outils et les ustensiles de tonte 2 fois par jour.
- Masques pour les tondeurs : en prévoir 1 par heure compte tenu de la transpiration qui pourrait gêner la respiration.
- Recommander les gants en plastique très fins pour ne pas gêner les gestes et les changer à la mi-journée.

Pour l'hébergement – Courses - Déplacements

- Hébergement dans le même site tout au long du séjour.
- Une personne pour faire les courses tous les 2 jours qui passe commande au préalable. (à organiser par les producteurs).
- Livraison et paiement à l'extérieur de la GMS (à organiser par les producteurs).

- Pas de déplacement en voiture de plus de 2 personnes dans un même véhicule, l'une devant être à l'avant, l'autre à l'arrière.
- Déplacements séparés des tondeurs et des attrapeurs.

Le Préfet

François RAVIER